



Annulation de commande carrelage

Par **ANARIFE**, le **11/08/2009** à **17:38**

Bonjour,

je me suis rendu chez Saint-maclou il y a environ un mois pour acheter des plinthes pour mon carrelages. Les plinthes qui me convenaient etaient au prix de 2.95€, mais apres discusssion avec lle vendeur celui-ci m'annonce qu'il peut me les faire a 1.47€. Je passe donc commande(bon de commandeofficiel de saint maclou) et verse un acompte de 200€ qui est debite de mon compte. 5 jours apres le gerant du magasin me telephone pour dire que le vendeur s'est trompe sur le prix et qu'il annule donc ma commande. Le gerant a t'il le droit d'agir ainsi et quelles sont mes recours possibles?

Merci pour vos reponses, cordialement!